RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 864C3B98-A04F-893E-801E-C92E8063360B

**AUDITS ET PARTENAIRES**
Société par actions simplifiée au capital de 633.612 euros
Siège social : [redacted]
**384 748 836 RCS GRENOBLE**
(la « **Société** »)

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 1er SEPTEMBRE 2026**

---

***L'an deux-mille vingt-six,***
***Le premier septembre,***
***A neuf heures quinze,***

**[…/…]**

**PREMIERE DECISION**
*Changement de dénomination sociale et refonte des statuts de la Société*

Les Associés, connaissance prise des statuts de la Société et des Nouveaux Statuts, décident :

- d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, « **FORVIS MAZARS AUDITS ET PARTENAIRES** » ;

- d'adopter, article par article, puis dans leur ensemble les Nouveaux Statuts de la Société, dont un exemplaire demeurera annexé en **Annexe 1** au présent procès-verbal ;

- que les Nouveaux Statuts prennent effet immédiatement à l'issue de la présente décision, de sorte que les décisions suivantes seront soumises et prises conformément aux stipulations des Nouveaux Statuts.

**DEUXIEME DECISION**
*Constatation de la démission de la société EXIGO 2 (893 167 908 RCS GRENOBLE) de ses fonctions de président de la Société*

Les Associés, connaissance prise des Nouveaux Statuts et de la Lettre de Démission du président, décident de prendre acte de la décision de la société EXIGO 2, société à responsabilité limitée au capital de 6.390.846 euros, dont le siège est situé [redacted] immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 893 167 908, de démissionner de son mandat de président avec effet à l'issue des présentes décisions.

**TROISIEME DECISION**
*Nomination de la société FORVIS MAZARS (351 497 649 RCS LYON) en qualité de président de la Société en remplacement du président démissionnaire*

Les Associés décident à l'unanimité, en conséquence de la décision précédente, de nommer à effet à l'issue des présentes décisions, en qualité de nouveau président, en remplacement de la société EXIGO 2, démissionnaire, **FORVIS MAZARS**, société par actions simplifiée au capital de 5.986.008 euros, dont le siège est situé [redacted] immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 351 497 649, représentée par son président

Docusign Envelope ID: 864C3B98-A04F-893E-801E-C92E8063360B

Monsieur Alain CHAVANCE et son directeur général Monsieur Emmanuel CHARNAVEL, et ce pour une durée indéterminée.

Il est précisé que Monsieur Alain CHAVANCE et Monsieur Emmanuel CHARNAVEL, au nom et pour le compte de la société FORVIS MAZARS qu'ils représentent, ainsi qu'en leur nom propre, ont d'ores et déjà déclaré qu'ils acceptaient ces fonctions et qu'ils satisfaisaient à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les Nouveaux Statuts pour l'exercice de ce mandat de président au sein de la Société.

Les Associés décident à l'unanimité qu'il sera statué ultérieurement sur l'éventuelle rémunération du mandat de président de la société FORVIS MAZARS. En tout état de cause, le président sera remboursé de l'ensemble des frais raisonnables et dûment justifiés, exposés dans le cadre de ses fonctions.

**[…/…]**

**CINQUIEME DECISION**

*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**[…/…]**

**Extrait certifié conforme à l'original**

**Le président**
La société FORVIS MAZARS,
Représentée par Messieurs Alain CHAVANCE et Emmanuel CHARNAVEL

Signé par :
Alain CHAVANCE
445C628D2A88479...

DocuSigned by:
Emmanuel CHARNAVEL
6D723299586740F...